

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1030

présenté par

M. Breton, M. Marlin, M. Guilloteau, M. Straumann, M. Vitel, M. Berrios, M. Dord, M. Schneider,
M. de La Verpillière, M. Aubert, M. Decool et M. Voisin

ARTICLE 25

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est révélateur que ce projet de loi n'évoque les directeurs d'école ou les chefs d'établissement que pour supprimer une de leurs missions.